

Avis

Le Conseil Municipal se réunira le Jeudi 17 Septembre 2026 à 19 h00, Salle de Conseil Municipal

☺ ☺ ☺

ORDRE DU JOUR

- 1) Avenant n°2 – Contrat de Délégation du Service Public Assainissement Collectif – Délibération
- 2) Préparation Saison Estivale 2027 – Surveillance des baignades - Estimation des besoins en personnel
- 3) Redevance occupation du domaine public – GRDF - Délibération
- 4) Répercussion de la taxe « Ordures Ménagères » auprès des locataires – Délibération
- 5) Modification de la Délibération - Cession de terrain à Monsieur et Madame FRETÉ – Parcelle BN227
- 6) Proposition de Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Délibération

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le DIX-SEPT SEPTEMBRE à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. VOLANT

Etaient présents MM, René FICHAUX, Yvan MARTIAL, Grégory AELTERS, MMES, Françoise DEVOISIN, Sandrine GAMAIN, Danièle COQUART, Marie-Claire FOURDINIER, Ludivine LEBEL-GOZZO, Hélène PERESSONI,

Absent excusé : M. BOURGOIS

Absent : M. Olivier ROUSSEL

Absents avec pouvoir : Mme Chantal DUTHOIT représentée par M. Grégory AELTERS, MM Jean SAVE représenté par M. Marc VOLANT, M. Dominique DEPTA représenté par MME Marie-Claire FOURDINIER

Madame Françoise DEVOISIN a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président a ouvert la séance

1) Avenant n°2 – Contrat de Délégation du Service Public Assainissement Collectif – Délibération

Le conseil Municipal donne un accord de principe sur l'avenant numéro 2 pour l'ajout de deux postes de Refoulement et pour une augmentation du tarif sur l'abonnement de 0.07€.

2) Préparation Saison Estivale 2027 – Surveillance des baignades - Estimation des besoins en personnel

Le conseil municipal valide l'estimation prévisionnelle des besoins en personnel, pour la surveillance de baignades, lors de la saison estivale 2027.

Période	Estimation en personnel prévue
Week-ends de Mai 2027	3
Du 14 Juin au 21 Juillet 2027	5
Du 3 Juillet au 31 Août 2027	11
Week-end du 4 au 5 Septembre 2027	3

3) Redevance occupation du domaine public - GRDF – délibération

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2026 et selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 dont les dispositions sont codifiées aux articles R 2333-114 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal fixe la redevance RODP à 235,00 euros.

Un titre sera émis à l'encontre de GRDF et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y ayant trait.

4) Répercussion de la taxe « Ordures Ménagères » auprès des locataires - Délibération

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de répercuter ladite taxe. Le montant dû par chaque locataire sera le suivant :

Maison de la Voile – Rue Basile Capet – M.DEWITTE	222, 00 €
Logement 4 Rue des Ecoles – M. Bertrand ROUSSEL	133, 00 €
Logement du Presbytère – 10 Rue de l'Eglise – Melle Agnès FERON	154, 00 €

5) Modification de la Délibération – Cession de terrain à Monsieur et Madame FRETÉ – Parcelle BN227

Afin de régulariser la transaction, il y a lieu de modifier la délibération 16/2026 : Accord de principe concernant la parcelle BN227 sise Rue Basile Capet entre la commune de QUEND et Monsieur et Madame FRETE, en ce sens :

La parcelle BN 227 est cédée en sa totalité à Monsieur et Madame FRETE.

6) Proposition de Règlement Intérieur du Conseil Municipal - Délibération :

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales imposant l'établissement d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal et vu le projet de règlement intérieur présenté par Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal proposé.

Il précise que ce règlement entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission prévues par les textes en vigueur.

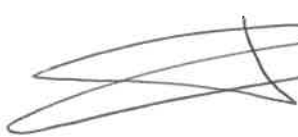
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 19h35.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Marc VOLANT

LE MAIRE,



Françoise DEVOISIN

Secrétaire de séance,

